

Cher Monsieur Gaspari,

J'ai consulté une fois de plus le dossier et le service compétent; la réponse reste la même:

Dans le contexte de l'affaire Baez, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a reçu jusqu'à présent une seule commission rogatoire (le 3 juillet 2013). Après avoir examiné cette commission rogatoire l'OFJ a demandé aux autorités argentines des informations complémentaires afin de déterminer la recevabilité. A ce jour, la demande d'entraide argentine n'a pas été complétée.

Avec mes meilleures salutations

Folco Galli
Informationschef

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Bundesamt für Justiz BJ

Bundesrain 20, 3003 Bern
Tel. +41 58 462 77 88
Mobile +41 79 214 48 81
folco.galli@bj.admin.ch
www.bj.admin.ch